PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

ORLÉANS MÉTROPOLE

PLAN DE ZONAGE AU 2000e
Planche n°37

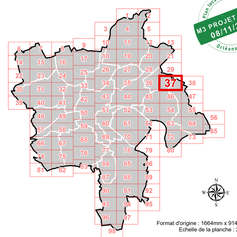

M3 PROJET LANCÉ 05/11/2024

Format d'origine : 1066mm x 914.4mm
Echelle de la planche : 2000e

- Prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017
- Approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022
- Mis à jour par arrêtés les 10/07/2022 (MA1), 19/01/2023 (MA2), 10/10/2023 (MA3), 11/03/2024 (MA4), 18/11/2024 (MA5)
- Modifié par délibération du conseil métropolitain les 22/06/2023 (M1), 16/11/2023 (M2), 05/11/2024 (M3)
- M3 engagée par arrêté le 06/11/2024

LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zonages d'urbanisme

Zonage d'urbanisme

UC - zone Urbaine de Centralité
- LC1 - les centres-villes
- LC2 - les centres-villes
- LC3 - les centralités
- LC4 - les centralités de quartiers

UB - zone Urbaine de Boulevard
- BV - grands boulevards

UF - zone Urbaine de Faubourg
- UF1 - les faubourgs mixtes
- UF2 - les faubourgs résidentiels
- UF3 - les faubourgs d'activités

UR - zone Urbaine Résidentielle
- UR1 - les secteurs résidentiels urbains
- UR2 - les secteurs d'ensembles résidentiels
- UR3 - les secteurs d'habitat mixte
- UR4 - les secteurs d'habitat diffus
- UR5 - les secteurs ruraux

UP - zone Urbaine de Projet
- les secteurs de projet et de transformation urbaine

UAE - zone Urbaine d'Activités Economiques
- UAE1 - les secteurs d'activités mixtes
- UAE2 - les secteurs d'activités commerciales
- UAE3 - les secteurs d'activités industrielles

UE - zone Urbaine d'Equipements
- les secteurs d'équipements et d'activités médicales

UE - zone Urbaine d'Equipements
- les secteurs d'équipements à vocation collective

1AU - zone A Urbaniser dans un 1er temps
- les secteurs à urbaniser à court et moyen terme

2AU - zone A Urbaniser dans un 2e temps
- les secteurs à urbaniser à moyen et long terme

A - zone Agricole
- les secteurs agricoles

N - zone Naturelle
- les secteurs naturels et sensibles

TMIN : Indice de taille minimale de logements (DC-1.3.2)

Prescriptions d'urbanisme

Prescriptions paysagères et environnementales
- Cône de vue et perspective majeure
- Arbre protégé
- Linéaire boisé
- Alignement d'arbres
- Cœur d'îlot
- Parc et jardin
- Boisement urbain et espace d'ornement
- Espace boisé classé
- Jardins familiaux et partagés
- Frange agricole ou paysagère
- Zone humide et d'aménagement hydraulique

Prescriptions d'aménagement du plan
- Bâti susceptible de changer de destination
- Elément bâti remarquable
- Ensemble patrimonial
- Linéaire commercial protégé
- Emplacement réservé
- Secteur de constructibilité limité
- Secteur imposant un minimum (+) ou un maximum (-) de logements locatifs sociaux
- Zone non aedificandi
- Stationnement de plus de 3 mois
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de transports publics collectifs

EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR

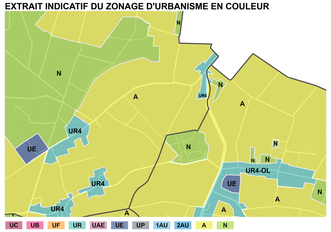

EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES

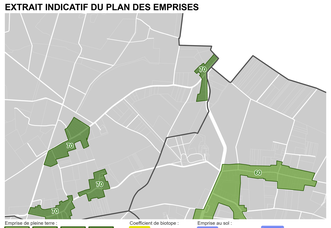

EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS

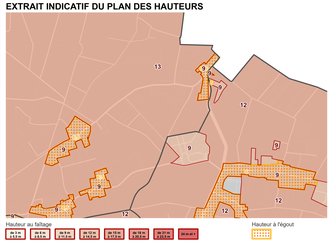

Fondé par Orléans Métropole - Edité le 07/11/2024